

## Devenez partenaire de Vacances Ouvertes

Vous êtes une structure et vous souhaitez vous investir sur la question du besoin de répit des aidants familiaux, Vacances Ouvertes vous propose :

- un accompagnement méthodologique gratuit au montage de projet vacances (selon les besoins : rencontre sur site, permanence téléphonique, animation de réunions d'information...)
  - une aide financière en Chèques-Vacances (grâce à notre partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances) attribuée aux projets vacances
  - une aide logistique dans la recherche d'une éventuelle solution de remplacement pour la personne aidée ou dans la recherche d'un lieu de vacances pour l'aidant
- L'association met à disposition plusieurs outils :
- des affiches et des plaquettes d'information à destination des aidants afin de leur faire connaître cette possibilité d'aide et d'accompagnement, ainsi qu'un guide pratique pour le départ en vacances, à leur diffuser avant le départ
  - des ateliers d'échanges entre les porteurs de ce type de projet afin que chacun puisse partager sa méthodologie (information, mobilisation des aidants, comment les amener à accepter leur besoin de répit, travail sur la solution de remplacement...).

### Les modalités d'accès

Vous pouvez solliciter à tout moment de l'année Vacances Ouvertes pour réfléchir à un projet vacances pour les aidants. Une rencontre sera organisée si nécessaire.

Peuvent être soutenus les projets de vacances individuels ou collectifs, accompagnés par des professionnels / bénévoles ou non :

- avec des aidants, et/ou les personnes aidées, et/ou les autres membres de leur famille
- prévoyant des départs d'au moins 4 nuits en France à toute période de l'année

Les critères sont détaillés sur l'appel à projets disponible sur le site de l'association ([www.vacances-ouvertes.asso.fr](http://www.vacances-ouvertes.asso.fr), partie Aidants).

## Le déroulement... Pas à pas

Suite à l'étude réalisée, une expérimentation a été menée en Poitou-Charentes. Cette dernière a permis d'estimer le temps nécessaire au montage de ce type d'actions.

Les tableaux ci-dessous proposent des éléments de questionnement et des durées afin de vous aider à structurer votre projet.

### en externe

Echéance minimum	Action à effectuer
6 mois avant le départ	Financement du projet : - coût global du projet - partenaires financiers à trouver
3 mois avant le départ	Diffuser l'information Sensibiliser les aidants si le groupe n'est pas constitué
Entre 1 et 3 mois avant le départ	Instruction du projet par Vacances Ouvertes : décision quant au montant de l'aide financière attribuée

NB : ces informations sont données à titre indicatif.

### en interne

Echéance minimum	Action à effectuer
Entre 6 et 9 mois avant le départ	Prendre contact avec Vacances Ouvertes Prévoir une rencontre si nécessaire
6 mois avant le départ	Réflexions autour du projet envisagé : - quel type de départ soutenu : en individuel ou en groupe, accompagné ou pas ? - quel public : travail avec un groupe d'aidants déjà existant ou travail de sensibilisation à mener pour trouver des aidants - quelles modalités : Si départ sans la personne aidée : mise en place d'une solution de remplacement sécurisante Si départ collectif : trouver un hébergement accessible, qui peut accompagner ?
1 mois avant	Implication des aidants : travail sur les freins potentiels Si départ sans l'aidé : travail sur la culpabilité Si départ accompagné : travail sur la place de l'aidant par rapport aux accompagnateurs

Les structures porteuses d'un projet vacances à destination des aidants familiaux peuvent être :

- des Conseils généraux
- des MSA
- des CRAM
- des caisses de retraite complémentaires,
- des Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique
- des CCAS
- des assistantes sociales
- des centres hospitaliers (assistantes sociales des soins de suite)
- des structures d'aide à domicile
- des associations de familles
- des associations d'animation générale
- des associations spécialisées personnes âgées, vieillissement ou maladie
- etc...